



Déclaration de la FNEC FP FORCE OUVRIERE au CHSCTA du 06 mars 2017.

Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux,
Madame la DDRH,
Mesdames et Messieurs les Membres du CHSCT-Académique.

Dans cette période de campagne électorale pour les élections présidentielles, on constate que de nombreux candidats placent le service public et les fonctionnaires comme un enjeu majeur. Cela n'est pas un hasard ou une énième manière d'opposer les salariés du privé et les fonctionnaires, cela va beaucoup plus loin. En remettant en cause le service républicain, en voulant détricoter le statut général et notamment les spécificités des trois versants de la fonction publique, en voulant supprimer les statuts particuliers pour une logique de filières, et en cassant le cadre national et égalitaire de la Fonction publique par une régionalisation accrue, le risque n'a jamais été aussi grand d'aboutir à un accès différencié aux services publics et surtout une inégalité des droits des usagers en fonction de leur région d'habitation. Le gouvernement n'a pas levé le pied sur les contre-réformes qui remettent en cause le statut de la Fonction Publique. Cette offensive se concentre sur deux points. Le premier est la mise en œuvre de la partie RH du PPCR avec le récent décret transformant la DGAFP en DRH de l'Etat. Une stratégie interministérielle de ressources humaines se met en place y compris au niveau régional pour renforcer le poids du Ministère de la Fonction Publique sur tous les autres Ministères, notamment en termes de déroulement de carrière et de gestion interministérielle et régionalisée. Demain, un Ministre ne sera plus que le simple porte-parole d'une politique publique qu'il ne mettra pas en œuvre. Ce seront les préfets de Région et les Présidents de Conseils Régionaux qui seront les maîtres d'œuvre et qui fixeront les priorités au regard de leurs spécificités régionales. La République une et indivisible paraît bien loin...

Le 2eme point est la volonté forte de contourner le statut et particulièrement l'accès égalitaire à l'emploi public qu'est le concours. Au prétexte de favoriser la diversité, le Gouvernement va autoriser le recrutement de futurs fonctionnaires en CDD de droit public de 1 an et envisage de faire du 3eme concours jusque-là réservé à des missions très spécialisées, une voie d'accès classique s'appuyant sur la validation des acquis et de l'expérience.

Nous sommes à la veille de la grève et manifestation nationale à PARIS des trois versants de la Fonction Publique, hospitalière (à l'appel de FO, CGT et SUD) territoriale (FO, CGT, Solidaires, FSU) et d'état (FO, CGT, Solidaires et FAFP) Les revendications sont les mêmes :

- Défense des statuts et des garanties collectives,
- Défense des services publics, et créations des postes nécessaires,
- Augmentation des salaires, augmentation du point d'indice d'au moins 8%
- Défense de la Sécurité Sociale, contre la privatisation et le déremboursement.

Le service public est asphyxié par le manque de postes, disloqué par la régionalisation et l'accumulation de contre réformes qui prennent de front toutes les garanties statutaires et collectives, comme le projet de décret sur l'évaluation qui doit être retiré. Le pouvoir d'achat baisse. Non seulement, l'application forcée du PPCR, dont nous voulons l'arrêt, n'entraîne aucune revalorisation mais elle substitue l'individualisation aux garanties statutaires. Elections présidentielles ou pas, nous ne lâcherons rien.

Concernant l'ordre du jour de ce CHSCT Académique, la FNEC FP FO demande un vote de celui-ci en début de séance. En effet, Monsieur le secrétaire du CHSCTA, dans le cadre de l'article 6 du règlement intérieur, consulte les organisations syndicales pour d'éventuels ajouts. Ce qui est regrettable, c'est que lorsque nous recevons la convocation définitive n'apparaissent pas les points demandés par les représentants du personnel et plus particulièrement par la FNEC FP FO. 3 points à l'ordre du jour étaient demandés :

- Suite au CHSCTM du 22 novembre 2016, est-ce que le Ministère s'est rapproché du Rectorat de Bordeaux pour débloquer la situation des deux suicides de l'académie et mettre en œuvre les enquêtes du CHSCT ? (lettre aux recteurs de 2013)
- Suite à la situation du Lycée Georges Leygues/Couffignal, la transmission des fiches DGI et SST au CHSCT compétant, en l'occurrence analyser la procédure de droit d'alerte et de retrait.
- L'intervention de Madame ISST au lycée Max Linder de Libourne, le CHSCTA demande une présentation de l'expertise réalisée.

Pour aborder la dématérialisation des fiches, la FNEC FP FO, soucieuse du suivi des dossiers que les personnels lui transmettent, souhaite savoir à quel moment l'agent pourra-t'il saisir l'organisation syndicale ? tant sur l'aspect de la durée du traitement, entre le premier niveau de la CHS locale et à la demande de l'agent de la transmission au CHSCT compétant, mais également sur le retour du résultat de traitement ?

Beaucoup de points sont à éclairer sur cette évolution...

JF LAREQUIE

I. HAYE.